

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI et M Chiheb GHANMI.

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2019
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE I

ACTIFS	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 970 874	1 612 030	358 844	449 437
AC13- Fonds commercial	1 421 995	522 995	899 000	737 668
	3 392 869	2 135 025	1 257 844	1 187 105
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	5 950 018	3 545 504	2 404 514	2 330 626
AC22- Autres installations, outillage et mobilier	1 941 402	1 006 169	935 233	974 981
AC23- Acomptes versés et immobilisations en cours	160 588		160 588	115 586
	8 052 008	4 551 673	3 500 335	3 421 193
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation				
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	73 841 282	4 753 674	69 087 608	70 469 181
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 201 059	740 280	1 460 779	714 677
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	41 481 958	5 806 685	35 675 273	41 998 272
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes	190 320 388	500 000	189 820 388	189 000 727
AC334- Autres prêts	10 522 944	610 000	9 912 944	6 560 526
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 293 585	227 916	5 065 669	5 027 772
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 397		258 397	244 994
	323 919 613	12 638 555	311 281 058	314 016 150
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	523 488		523 488	761 284
AC520-Provision d'assurance vie	6 476 391		6 476 391	6 102 973
AC530-Provision pour sinistres vie	259 861		259 861	424 436
AC531-Provision pour sinistres non vie	9 274 523		9 274 523	11 097 764
	16 534 263		16 534 263	18 386 457
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 320 797		1 320 797	566 491
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	75 741 343	53 794 469	21 946 874	23 954 719
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	4 862 519	3 050 644	1 811 875	1 245 579
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	326 894		326 894	327 961
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	10 393 045	26 780	10 366 265	18 760 137
AC633-Débiteurs divers	3 297 182	503 098	2 794 084	4 984 377
	122 743 599	63 239 237	59 504 362	79 130 387
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 114 028	608 767	1 505 261	10 817 343
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	9 208 561		9 208 561	7 454 677
AC722-Autres charges à répartir	2 366 220	2 366 220		
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	7 430 916	79 139	7 351 777	6 714 127
AC733-Autres comptes de régularisation	1 124 181		1 124 181	312 755
	22 243 906	3 054 126	19 189 780	25 298 902
Total des actifs	496 886 258	85 618 616	411 267 642	441 440 194

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2019
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12 /2018
Capitaux propres		
CP1- Capital social	23 135 980	23 135 980
CP2- Réserves et primes liées au capital	18 133 932	18 133 932
CP3- Résultats reportés	-155 485 122	-79 917 985
CPR- Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	35 000 000	35 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-34 804 988	40 762 148
CP6- Résultat de l'exercice	-29 944 309	-75 567 136
Total capitaux propres avant affectation	-64 749 297	-34 804 988
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	3 451 895	2 243 292
	3 451 895	2 243 292
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	57 846 928	59 128 381
PA320- Provisions assurances vie	30 864 515	32 524 913
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 164 839	5 165 098
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	349 824 736	343 147 198
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	144 113	94 398
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	5 148 532	8 051 874
	447 993 663	448 111 862
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	7 941 312	7 152 041
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 036 020	5 446 022
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	182 900	182 900
PA632-Personnel		⊘
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 314 899	6 528 466
PA634-Créditeurs divers	1 290 478	1 210 631
	10 824 297	13 368 019
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif	⊘	⊘
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 805 772	5 369 968
	5 805 772	5 369 968
Total des passifs	476 016 939	476 245 182
Total des capitaux propres et des passifs	411 267 642	441 440 194

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU
DE LA RÉASSURANCE NON VIE**
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 3

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2019	Cessions et/ou rétrocessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	158 743 916	-5 526 666	153 217 250	155 286 870
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	1 281 454	-237 797	1 043 657	2 497 149
	160 025 370	-5 764 463	154 260 907	157 784 019
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	9 690 018		9 690 018	9 657 202
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-133 270 781	2 858 692	-130 412 089	-119 932 826
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-6 677 537	-1 823 241	-8 500 778	-57 233 410
	-139 948 318	1 035 451	-138 912 867	-177 166 236
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	2 903 341		2 903 341	-602 471
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-274 403		-274 403	-94 398
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-23 340 192		-23 340 192	-19 049 768
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 699 114		1 699 114	-187 575
CHNV 43- Frais d'administration	-12 111 148		-12 111 148	-25 013 483
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		937 818	937 818	1 185 530
	-33 752 226	937 818	-32 814 408	-43 065 295
CHNV5- Autres charges techniques	-14 789 994		-14 789 994	-14 998 205
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-16 146 212	-3 791 194	-19 937 406	-68 485 383

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU
DE LA RÉASSURANCE VIE**
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 4

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2019	Cessions et/ou rétrocessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	2 439 020	-961 792	1 477 228	2 193 262
	2 439 020	-961 792	1 477 228	2 193 262
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 457 403		1 457 403	629 496
PRV 22- Produits des autres placements				104 710
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	50 217		50 217	708 006
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	59 983		59 983	
	1 567 603		1 567 603	1 442 213
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-2 211 686	148 271	-2 063 415	-1 401 277
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	1 000 259	-164 573	835 686	-567 017
	-1 211 427	-16 302	-1 227 729	-1 968 294
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	1 660 398	373 418	2 033 816	1 301 913
CHV 22- Autres provisions techniques				
	1 660 398	373 418	2 033 816	1 301 913
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes				
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-391 160		-391 160	-400 565
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	55 627		55 627	-15 238
CHV 43- Frais d'administration	-115 512		-115 512	-565 863
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		255 111	255 111	334 872
	-451 045	255 111	-195 934	-646 794
CHV5- Autres charges techniques	-231 369		-231 369	-384 706
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-357 038		-357 038	-49 458
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-307 110		-307 110	-341 642
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-47 773		-47 773	-90 201
	-711 921		-711 921	-481 301
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	3 061 259	-349 564	2 711 694	1 456 292

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 5

DÉSIGNATIONS	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-19 937 406	-68 485 383
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	2 711 694	1 456 292
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	16 623 515	7 059 499
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	572 783	1 174 273
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	684 181	7 939 950
	17 880 479	16 173 722
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-4 072 462	-554 652
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 502 977	-3 831 351
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-544 916	-1 011 556
	-8 120 355	-5 397 558
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-9 690 018	-9 657 202
PRNT2- Autres produits non techniques	55 441	63 615
CHNT3- Autres charges non techniques	-1 390 359	-536 901
Résultat provenant des activités ordinaires	-18 490 524	-66 383 415
CHNT41- Impôts exigibles	-354 274	-384 748
CHNT42- Impôts différés	-11 099 511	-8 793 673
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-29 944 309	-75 561 836
CHNT5- Pertes extraordinaires		-5 300
Résultat net de l'exercice	-29 944 309	-75 567 136
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-29 944 309	-75 567 136

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2019
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2019	31/12/2018
HB1- Engagements reçus	182 900	182 900
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Notes	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :			
Encaissements des primes reçues des assurés		180 359 102	184 213 280
Sommes versées pour paiement des sinistres		-130 264 018	-122 530 849
Commissions versées aux intermédiaires		-19 897 569	-18 463 214
Encaissements des sinistres pour cessions			
Décaissements des primes pour cessions		-2 198 840	-2 936 856
Commissions reçues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-17 975 194	-17 289 105
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-108 331 335	-133 424 478
Encaissements liés à la cession de placements financiers		107 911 878	94 636 394
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-21 940 136	-33 487 474
Produits financiers reçus		18 312 134	19 317 502
Autres mouvements		-20 027 395	-2 966 967
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-14 051 373	-32 931 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 133 568	-988 559
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		137 690	
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-995 878	-988 559
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Encaissements Titres participatifs			35 000 000
Décaissements Billets de trésorerie			
Distribution Dividendes			
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			35 000 000
Variation de trésorerie		-15 047 251	1 079 673
Trésorerie de début de l'exercice		17 161 279	16 081 606
Trésorerie de fin d'exercice	VI	2 114 028	17 161 279

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

I - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad - AMI Assurances

Siège social : Cité des Pins -Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

Téléphone : +216 70 026 000

Email : courrier@assurancesami.com

Site web : www.assurancesami.com

Assurances Mutuelles Ittihad - AMI - a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/10/2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220560 DT réparti en 13 220560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action anciennedétenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad- AMI assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 Octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

La Société AMI Assurances est régie par le code des assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La Société AMI Assurances fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes, tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%

- Matériel de transport 20%
- Logiciels 33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres côtés que les titres noncôtés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...)
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	20%
2019	0%.

- Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers),selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	80%
2019	40%

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées,selon leur ancienneté,aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	20%
2019	0%

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la Société AMI Assurances envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non

encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

- **Provision pour frais de gestion vie :** Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant

d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats** : Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et du marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats** : Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion des sinistres** : Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

- **Frais de gestion des placements** : Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

- **Autres charges techniques** : Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C 7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C 8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C 9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

À partir de l'exercice 2017, la Société AMI Assurances a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet :

- Des écarts temporels entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs ;
- Des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants).

En 2019, après un test de dépréciation et au vu des incertitudes liées à la conjoncture actuelle, une reprise intégrale de l'actif d'impôt différé a été constatée.

La Société AMI Assurances utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice. Comptabilisé à la clôture de l'exercice, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à l'exercice clos.

D- DEROGATIONS RELATIVES AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :**Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.
- **Provision pour participation aux bénéfices (vie) :**Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.
- **Provision pour égalisation vie :**Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN

AC1 - ACTIFS INCORPORELS

Le solde net de cette rubrique est de 1 257 844 DT au 31/12/2019 contre 1 187 105 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 70 739 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2019	Amort.cumulé au31/12/2019	Val. nette au 31/12/2019	Val. nette au 13/12/2018
Logiciels	1 970 874	1 612 030	358 844	449 437
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 421 995	522 995	899 000	737 668
Total en DT	3 392 869	2 135 025	1 257 844	1 187 105

AC2 - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le solde net de cette rubrique est de 3 500 335 DT au 31/12/2019 contre 3 421 193 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 79 142 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2019	Amort.cumulé au31/12/2019	Val. nette au 31/12/2019	Val. nette au 31/12/2018
AAI siège	2 956 666	1 221 543	1 735 123	1 371 680
Matériel de transport	1 045 572	689 484	356 088	567 144
Matériel informatique	2 000 782	1 634 479	366 303	391 802
Matériel et mobilier de bureau	1 941 402	1 006 167	935 235	974 981
Dépôts et cautionnements	107 586	-	107 586	115 586
Total en DT	8 052 008	4 551 673	3 500 335	3 421 193

AC3 - PLACEMENTS

Les placements nets totalisent 311 281 058 DT au 31/12/2019 contre 314 016 150 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 735 092) DT ; ils se composent comme suit :

Libellés	Placement brut au 31/12/2019	Amort./Prov. au 31/12/2019	Placement net au 31/12/2019	Placement net au 31/12/2018	Variation nette
Terrains et constructions	73 841 282	4 753 674	69 087 608	70 469 181	-1 381 573
Placements dans les entreprises liées et participations	2 201 059	740 280	1 460 779	714 677	746 102
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	41 481 958	5 806 685	35 675 273	41 998 272	-6 322 999
Obligations et autres titres à revenus fixes	190 320 388	500 000	189 820 388	189 000 727	819 660
Autres dépôts et prêts	16 074 925	837 915	15 237 010	11 833 292	3 403 718
Total en DT	323 919 613	12 638 555	311 281 058	314 016 150	-2 735 092

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 69 087 608 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2019	Amort.cumulé au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Terrain Sfax B.Abdessalem	116 899	-	116 899
Immeuble Sfax B.Abdessalem	180 331	43 464	136 867
Terrain et immeuble Lac 2	61 886 605	3 502 091	58 384 513
Terrain 15 Rue Mauritanie	1 035 000	-	1 035 000
Immeuble 15 Rue Mauritanie	2 430 099	325 996	2 104 104
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	56 796	448 541
Délégation Sfax	2 802 825	344 070	2 458 756
Délégation Sousse	1 625 443	186 879	1 438 564
Délégation Bizerte	1 318 383	163 383	1 155 000
Délégation Gabès	1 074 191	84 787	989 404
Local Nabeul	458 106	39 156	418 949

Construc.en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Actionimmobilière MAE	400 000	7 052	392 948
Total en DT	73 841 282	4 753 674	69 087 608

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la Société AMI Assurances a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État.

La réévaluation, effectuée à la date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 1 460 779 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	634 281	665 719	714 677	-48 958
Général Assistance	795 060	-	795 060	-	795 060
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Total en DT	2 201 059	740 280	1 460 779	714 677	746 102

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 35 675 273 DT au 31/12/2019 contre 41 998 272 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (6 322 999) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles AMI Assurances n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Actions cotées	10 042 613	1 457 600	8 585 013	9 521 472	-936 459
Actions non cotées	10 393 402	4 046 396	6 347 006	7 354 496	-1 007 490
SICAV obligataire	95 864	-	95 864	299 117	-203 253
Fond commun de placement	20 950 079	302 689	20 647 390	24 823 187	-4 175 797
Total en DT	41 481 958	5 806 685	35 675 273	41 998 272	-6 322 999

AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 189 820 388 DT au 31/12/2019 contre 189 000 727 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 819 661 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Emprunts obligataires	48 528 675	44 670 920	3 857 755
Bons de Trésors et assimilés	66 791 713	67 579 807	-788 094
Comptes de dépôts placements	74 500 000	76 750 000	-2 250 000
Total en DT	189 820 388	189 000 727	819 661

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 9 912 944 DT au 31/12/2019 contre 6 560 526 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 3 352 418 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Prêts au personnel	6 611 024	-	6 611 024	3 561 046	3 049 978
Prêt Société Hôtelière et Immobilière AMILCAR	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	60 000	60 000	-	-	-
Prêt Recall Holding	3 301 920	-	3 301 920	2 999 480	302 440
Prêt Polyclinique du Cap Bon PCB S.A.	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	10 522 944	610 000	9 912 944	6 560 526	3 352 418

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5 065 669 DT au 31/12/2019 contre 5 027 772 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 37 897 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Dépôt auprès de la TGT	5 293 585	227 916	5 065 669	5 027 772
Total en DT	5 293 585	227 916	5 065 669	5 027 772

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 258 397DT au 31/12/2019.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019	Placements admis en représentatio n des provisions techniques	Placements non admis en représentatio n des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	69 087 608	69 087 608	-
Placements dans les entreprises liées et participations :				
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 201 059	1 460 779	1 460 779	-
Autres placements financiers				
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	41 481 958	35 675 274	35 675 273	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	190 320 388	189 820 388	189 820 388	-
- Autres prêts	10 522 944	9 912 944	-	9 912 944
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 293 585	5 065 669	-	5 065 669
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 397	258 397	-	258 397
Total en DT	323 919 613	311 281 058	296 044 048	15 237 010

AC5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 16 534 263 DT au 31/12/2019 contre 18 386 457 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (1 852 194) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour primes non acquises	523 488	761 284	-237 796
Provision d'assurances vie	6 476 391	6 102 973	373 418
Provision pour sinistres vie	259 861	424 436	-164 575
Provision pour sinistres non vie	9 274 523	11 097 764	-1 823 241
Total en DT	16 534 263	18 386 457	-1 852 194

AC6 - CRÉANCES

Les créances nettes des provisions totalisent 59 504 362 DT au 31/12/2019 contre 79 130 387 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (19 626 025) DT ;elles se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Primes acquises et non émises	1 320 797	-	1 320 797	566 491	754 306
Créances nées d'opérations d'assurance directe	75741343	53 794 469	21946874	23 954 719	-2007845
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123	-8 353 550
Créances nées d'opérations de réassurance	4 862 519	3 050 644	1 811 875	1 245 579	566 296
Autres créances	14 017 121	529 878	13 487 243	24 072 475	-10 585 232
Total en DT	122 743 599	63 239 237	59 504362	79 130 387	-19 626025

AC611-Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 320 797 DT au 31/12/2019 contre 566 491 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 754 306 DT ;elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Groupe	264 483	391 201	-126 718
Incendie	63 298	-	63 298
Risques divers	64 134	-	64 134
Risquespéciaux	23 587	-	23 587
Vie	8 260	-	8 260
Auto	787 878	157 475	630 403
Transport	109 157	17 815	91 342
Total en DT	1 320 797	566 491	754 306

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 21 946 874 DT au 31/12/2019 contre 23 954 719 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 007 845) DT ; elle se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Primes à annuler (a)	-2 878 170		-2 878 170	-6 689 332	3 811 162
Agences-succursales (b)	78 619 513	53 794 469	24 825 044	30 644 051	-5 819 007
Total en DT	75 741 343	53 794 469	21 946 874	23 954 719	-2 007 845

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 878 170) DT au 31/12/2019 contre (6 689 332) DT au 31/12/2018. Cette diminution est due à l'évolution de la méthode de calcul de cette provision :

- Auparavant, elle était calculée sur la base des primes retournées au siège pour non-paiement ;
- En 2019, les primes retournées au siège ont été intégrées dans le calcul des provisions pour créances, alors que la provision pour primes à annuler a été calculée avec une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 78 619 513 DT au 31/12/2019. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 20 937 573 DT au 31/12/2019 contre 29 291 123 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (8 353 550) DT ;elle se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Comptes de liaison	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123	-8 353 550
Total	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123	-8 353 550

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 801 819 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Comptede liaison STAR	5 939 983
Comptede liaison ASTREE	815 419
Comptede liaison COMAR	3 177 487
Comptede liaison GAT	1 774 832
Comptede liaison M.A.E	2 133 988
Comptede liaison CARTE	849 394
Comptede liaison CTAMA-MGA	2 974 852
Comptede liaison MAGHREBIA	1 423 151
Comptede liaison LLOYD	968 495
Comptede liaison SELIM	486 709
Comptede liaison BIAT ASSURANCES	669 900
Comptede liaison BUAT	436 838
Comptede liaison EL AMANA TAKAFUL	242 375
Comptede liaison ATTAKAFULIA	396 238
Comptede liaison ZITOUNA TAKEFUL	277 335
Comptede liaison COMPAGNIE ETRANGERE	117 031
Comptede liaison CX FGA	2 014 297

Prévision de recours matériel	2 103 495
Total en DT	26 801 819

AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 811 875 DT au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2019	Provision au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
BEST RE	3 050 644	3 050 644	-
Divers réassureurs	1 811 875	-	1 811 875
Total en DT	4 862 519	3 050 644	1 811 875

AC63 - Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 487 243 DT au 31/12/2019 contre 24 072 475 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (10 585 232) DT ; elle s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Personnel	326 894	-	326 894	327 961	-1 067
État, impôts et taxes (*)	10 393 045	26 780	10 366 265	18 760 137	-8 393 872
Débiteurs divers	3 297 182	503 098	2 794 084	4 984 377	-2 190 293
Total en DT	14 017 121	529 878	13 487 243	24 072 475	-10 585 232

(*) Après test de dépréciation sur l'actif d'impôt différé et au vu des incertitudes liées à la conjoncture actuelle, une charge de 11 099 511 DT a été constatée dans le résultat de l'exercice au titre de la reprise intégrale de l'actif d'impôt différé.

AC7 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

AC71- Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 505 261 DT au 31/12/2019 contre 10 817 342 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (9 312 081) DT ;il se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Effets et chèques en caisse	4 393 092	-	4 393 092	7 073 508	-2 680 416
Banques	-2 944 766	-	-2 944 766	3 714 530	-6 659 296
Caisse	56 935	-	56 935	29 304	27 631
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	-	-	-
Total en DT	2 114 028	608 767	1 505 261	10 817 342	-9 312 081

AC721- Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 9 208 561 DT au 31/12/2019 contre 7 454 677 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 753 884 DT.

AC73- Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 475 958 DT au 31/12/2019 contre 7 026 882 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 449 076 DT ;il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts courus et non échus	7 351 777	6 714 127	637 650

Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 124 181	312 755	811 426
Total en DT	8 475 958	7 026 882	1 449 076

III-CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2018 et 2019 se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2017	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	-	-38 251 794	-41 666 190	5 762 150
Affectation de la perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-41 666 190	41 666 190	-
Émission de Titres participatifs	-	-	-	-	35 000 000	-	-	35 000 000
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-75 567 136	-75 567 136
Soldes au 31 décembre 2018	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-79 917 985	-75 567 136	-34 804 986
Affectation de la perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-75 567 136	75 567 136	-
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-29 944 309	-29 944 309
Soldes au 31 décembre 2019	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-155 485 121	-29 944 309	-64 749 297

Au 31/12/2019, les fonds propres de la Société sont devenus négatifs de (64 749 297) DT en raison des pertes accumulées. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de 40 000 000 DT de titres participatifs, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole ; en outre, le Conseil d'Administration de la Société, réunion le 24 novembre 2020, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 25 décembre 2020, en vue de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant global de 92 816 108 DT. Un plan de développement et de restructuration financière de la Société a été adopté par le Conseil d'Administration.



PA2 - PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 3 451 895 DT au 31/12/2019 contre 2 243 292 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 208 603 DT ;elles se décomposent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 810 137	1 715 145	94 992
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 130 933	-	1 130 933
Provision pour litiges	395 807	395 807	-
Provision pour autres risques et charges	115 018	132 340	-17 322
Total en DT	3 451 895	2 243 292	1 208 603

La Société AMI Assurances a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges au produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.*

L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) doit être effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- le taux d'évolution des salaires ;
- la mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- l'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- la rotation du personnel ;
- le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	:	Six mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	:	Une prime d'assurance déterminée selon le coût moyen de l'assurance maladie de l'année en cours par personne
Taux d'évolution des salaires	:	5%
Probabilité de départ préalable à la retraite	:	1%
Taux d'actualisation financière	:	9%
Espérance de vie	:	75 ans

PA3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Cette rubrique totalise 447 993 663 DT au 31/12/2019 contre 448 111 862 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (118 200) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour primes non acquises	57 846 928	59 128 381	-1 281 454
Provision mathématique vie (a)	30 864 515	32 524 913	-1 660 398
Provision pour sinistres à payer vie	4 164 839	5 165 098	-1 000 259
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	349 824 736	343 147 198	6 677 538
Autres provisions techniques	5 292 645	8 146 272	-2 853 627
Total en DT	447 993 663	448 111 862	-118 200

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La Société AMI Assurances a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Branche	Montant
Incendie	1 786 067
Transport	1 591 074
Risques divers	3 370 201
Risques spéciaux	308 193

Automobile	341 501 764
Groupe	1 267 437
Total en DT	349 824 736

PA5 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES RÉASSUREURS

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 789 271 DT pour passer de 7 152 041 DT au 31/12/2018 à 7 941 312 DT au 31/12/2019.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes pour dépôt de primes	742 734	761 284	-18 550
Dettes pour dépôt de sinistre	7 198 578	6 390 757	807 821
Total en DT	7 941 312	7 152 041	789 271

PA6 - AUTRES DETTES

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 3 036 020 DT au 31/12/2019 contre 5 446 022 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 410 002) DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 7 788 277 DT au 31/12/2019 contre 7 921 997 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (133 720) DT ;elles s'analysentcomme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	182 900	182 900	-
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 314 899	6 528 466	-213 567
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	-
Autres créditeurs divers	659 176	579 329	79 847
Total en DT	7 788 277	7 921 997	-133 720

PA7 - AUTRES PASSIFS

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs ont passé de 5 369 968 DT au 31/12/2018 à 5 805 772 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 435 804 DT s'analysant comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour congés payés	1 035 066	976 421	58 645
Produits constatés d'avance	186 219	307 245	-121 026
Charges à payer	4 584 487	4 086 302	498 185
Total en DT	5 805 772	5 369 968	435 804

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RÉSULTATS

PRNVI - PRIMES ACQUISES

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 154 260 907 DT en 2019 contre 157 784 019 DT en 2018, soit une diminution nette de 3 523 112 DT s'expliquant comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Primes émises et acceptées	158 743 916	-5 526 666	153 217 250	155 286 870	-2 069 621
Variation de la PPNA	1 281 454	-237 797	1 043 657	2 497 149	-1 453 491
Total en DT	160 025 370	-5 764 463	154 260 907	157 784 019	-3 523 112

PRNT3 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS, TRANSFÉRÉS DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 9 657 202 DT en 2018 à 9 690 018 DT en 2019, soit une augmentation de 32 816 DT.

CHNVI - CHARGES DE SINISTRES

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 136 009 526 DT en 2019 contre 177 768 707 DT en 2018, soit une diminution de (41 759 181) DT s'expliquant comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Sinistres payés	-133 270 781	2 858 692	-130 412 089	-119 932 826	-10 479 263
Variation de la PSAP	-6 677 537	-1 823 241	-8 500 778	-57 233 410	48 732 632
PREC	2 903 341	-	2 903 341	-602 471	3 505 812
Total en DT	-137 044 977	1 035 451	-136 009 526	-177 768 707	41 759 181

CHNV4 - FRAIS D'EXPLOITATION

Les frais d'exploitation non-vie totalisent 32 814 408 DT en 2019 contre 43 065 295 DT en 2018, soit une diminution de (10 250 888) DT s'analysant comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Frais d'acquisition	-23 340 192	-	-23 340 192	-19 049 768	-4 290 424
Variation des frais d'acquisition reportés	1 699 114	-	1 699 114	-187 575	1 886 689
Frais d'administration	-12 111 148	-	-12 111 148	-25 013 483	12 902 335
Commissions reçues des réassureurs	-	937 818	937 818	1 185 530	-247 712
Total en DT	-33 752 226	937 818	-32 814 408	-43 065 295	10 250 888

CHNV5 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES NON-VIE

Les autres charges techniques non-vie totalisent la somme nette de 14 789 994 DT en 2019 contre 14 998 205 DT en 2018, soit une diminution de (208 211) DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Dotation provision créances douteuses	-8 230 092	-	-8 230 092	-10 848 437	2 618 345
Autres charges	-6 559 902	-	-6 559 902	-4 149 768	-2 410 134

Total en DT	-14 789 994	-	-14 789 994	-14 998 205	208 211
--------------------	--------------------	----------	--------------------	--------------------	----------------

PRV1 - PRIMES VIE

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 2 193 262 DT en 2018 à 1 477 228 DT en 2019, soit une diminution nette de (716 034) DT.

PRV2 - PRODUITS DE PLACEMENTS

Les produits de placements vie ont passé de 1 442 212 DT en 2018 à 1 567 603 DT en 2019, soit une augmentation de 125 391 DT.

CHV1 - CHARGES DE SINISTRES

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent 1 227 729 DT en 2019 contre 1 968 294 DT en 2018, soit une diminution nette de (740 565) DT ; elles se détaillent comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Sinistres payés	-2 211 686	148 271	-2 063 415	-1 401 277	-662 138
Variation de la PSAP	1 000 259	-164 573	835 686	-567 017	1 402 703
Total en DT	-1 211 427	-16 302	-1 227 729	-1 968 294	740 565

CHV2 - VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passée de 1 301 913 DT en 2018 à 2 033 816 DT en 2019, soit une augmentation de 731 904 DT.

CHV4 - FRAIS D'EXPLOITATION

Les frais d'exploitation vie totalisent 195 934 DT en 2019 contre 646 794 DT en 2018, soit une diminution de (450 860) DT s'expliquant comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Frais d'acquisition	-391 160	-	-391 160	-400 565	9 405
Variation des frais d'acquisition reportés	55 627	-	55 627	-15 238	70 865
Frais d'administration	-115 512	-	-115 512	-565 863	450 351
Commissions reçues des réassureurs	-	255 111	255 111	334 872	-79 761
Total en DT	-451 045	255 111	-195 934	-646 794	450 860

CHNV5 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES VIE

Les autres charges techniques vie totalisent 231 369 DT en 2019 contre 384 706 DT en 2018, soit une diminution de (153 337) DT.

CHV9 - CHARGES DE PLACEMENTS

Les charges de placements sont passées de 481 301 DT en 2018 à 711 921 DT en 2019, soit une augmentation de 230 620 DT.

RTNV - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE

Le résultat technique non-vie est passé de (68 485 383) DT en 2018 à (19 937 406) DT en 2019, soit une amélioration de 48 547 977 DT.

RTV - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE

Le résultat technique vie est passé de 1 456 292 DT en 2018 à 2 711 694 DT en 2019, soit une augmentation de 1 255 402 DT.

PRNT1 - PRODUITS DES PLACEMENTS

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 16 173 722 DT en 2018 à 17 880 479 DT en 2019, soit une variation positive de 1 706 757 DT.

CHNT1 - CHARGES DES PLACEMENTS

Les charges des placements totalisent 8 120 355DT en 2019 contre 5 397 558 DT en 2018, soit une augmentation de 2 722 797 DT.

NOTE SUR LA REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE EN CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par nature totalisent 56 832 930 DT en 2019 contre 60 412 590 DT en 2018, soit une diminution de (3 759 660) DT ;elles se répartissent comme suit :

Désignation	2019	2018	Variation
CHNV 41 - Frais d'acquisition non-vie	23 340 192	19 049 768	4 290 424
CHNV 41 - Frais d'acquisition vie	391 160	400 565	-9 405
CHNV43 - Frais d'administration non-vie	12 111 148	25 013 483	-12 902 335
CHV43 - Frais d'administration vie	115 512	565 863	-450 351
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non-vie	5 251 434	-	5 251 434
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	77 008	-	77 008
CHNV5 - Autres charges techniques non-vie	14 789 994	14 998 205	-208 211
CHV5 - Autres charges techniques vie	231 369	384 706	-153 337
CHNT1 - Frais de gestion des placements non-vie	484 584	-	484 584
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	40 529	-	40 529
Total en DT	56 832 930	60 412 590	-3 579 660

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignation	2019	2018	Variation
Salaires et compléments de salaires	14 624 672	13 629 463	995 209
Charges sociales	2 953 619	2 838 445	115 174
Autres charges	19 782	-35 567	55 349
Sous-total des charges de personnel	17 598 073	16 432 341	1 165 732
Commissions	17 580 356	19 450 333	-1 869 977
STEG, SONEDE, Carburant	515 173	436 739	78 434
Imprimés et fournitures	696 943	1 182 046	-485 103
Loyers	316 120	338 653	-22 533
Entretiens et réparations	321 639	319 684	1 956
Assurances	792 280	857 751	-65 470
Honoraires	2 554 560	1 837 897	716 662
Formations	622 526	424 346	198 180
Contributions organismes professionnels	608 019	634 736	-26 717
Publicités	951 072	1 224 959	-273 887
Missions, réceptions et déplacements	227 665	397 786	-170 122
Transport du personnel	99 964	84 732	15 232
Subventions	688 313	624 042	64 271
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	508 838	413 700	95 138
Jetons de présence et autres rémunérations	192 500	192 500	-
Impôts et taxes	3 100 069	3 432 845	-332 776
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 197 444	12 102 279	-2 904 835
Autres frais généraux	261 376	25 221	236 155
Total des charges par nature en DT	56 832 930	60 412 590	-3 579 660

CHNT4- CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (exigible et différé) a passé de 9 178 421 DT en 2018 à 11 453 785DT en 2019, soit une augmentation de 2 275 364 DT.

Cette aggravation s'explique par la dépréciation intégrale de l'actif d'impôt différé figurant dans le bilan au 31/12/2018, suite à un test de dépréciation et au vu des incertitudes liées à la conjoncture sanitaire et économique actuelle.

Libellés	2019	2018	Variation
Impôt exigible	354 274	384 748	-30 474
Impôt différé	11 099 511	8 793 673	2 305 838
Total en DT	11 453 785	9 178 421	2 275 364

V - NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES PARTIES LIÉES

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en novembre 2018 entre la Société AMI Assurances et la Banque Nationale Agricole (BNA Bank).
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la Société AMI Assurances pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt calculé au TMM, soit 3,16% à l'époque.

Ladite convention de compte courant a été renouvelée le 01/04/2014, et ce, après règlement des intérêts courus jusqu'au 31/03/2014.

L'intégralité de l'avance demeure remboursable à l'expiration d'une période de deux ans, et portera intérêts au TMM, soit 4,72% à l'époque. À l'échéance, soit le 01/04/2018, aucun remboursement en intérêts ou en principal n'a été effectué et ladite convention n'a pas été renouvelée.

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI Assurances auprès de la BNA Bank :

Désignations	Principalsou scrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000000	333000	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011P/C F.G.A	1 000000	1 000000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8 000000	3 200000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
BNA 2017-1	500000	300000	17/02/2017	26/05/2022	7,4%
BNA 2017-2	5 000000	3 000000	21/12/2017	29/12/2022	7,6%
BNA 2018-1	2 500000	2 000000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2019-1	4 000000	4 000000	05/11/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	1 000000	1 000000	25/12/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	2 000000	2 000000	30/12/2019	10/01/2025	10,5%

Désignations	Principalsou scrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
Total en DT	27 500000	18 833000			

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI Assurances auprès de la BNA Bank :

Désignations	Principalsouscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	800000	-	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700000	-	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5 000000	-	16/01/2018	16/01/2019	8,45%
CAT BNA	2 000000	-	01/03/2018	01/03/2019	8,6%
CAT BNA	1 000000	-	09/07/2018	09/07/2019	9,97%
CAT BNA	2 000000	-	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3 000000	-	29/10/2018	29/10/2019	12,5%
CAT BNA	5 500000	-	24/12/2018	24/12/2019	14,5%
CAT BNA	35 000000	35 000000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1 000000	-	31/12/2018	31/12/2019	14,5%
CAT BNA	5 000000	5 000000	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500000	2 500000	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500000	1 500000	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000000	5 000000	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500000	1 500000	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500000	500000	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000000	3 000000	30/10/2019	30/10/2020	12,5%
Total en DT	75 000000	54 000000			

- En 2018 la Société AMI Assurances a souscrit aufonds commun de placement « FCP Sécurité » géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000068 DT.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçus ou donnés

- a. Reçus : Néant
- b. Donnés : Néant

3. Transferts de ressources

- a. Reçus : Néant
- b. Donnés :
 - La Société AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société « La Tunisienne des Assurances Takaful- AT-TAKAFULIA », représentant 13% de son capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 DT ; il est divisé en 260000 actions nominatives de 5 DT chacune, souscrites en numéraire et libérées en totalité ;
 - La Société AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP », représentant 33.33% de son capital social totalisant 119999 DT. En 2016, la société GMP a procédé à la réduction de son capital pour le ramener de 1 200000 DT à 120000 DT. Cette réduction a été réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar chacune. Ainsi, la participation de la Société AMI Assurances a passée de 260000 DT à 26000 DT. La conversion du compte courant actionnaire pour un montant de 80000 DT a ensuite ramené la participation de 26000 DT à 106000 DT. Enfin, l'acquisition gratuite de 13999 actions a ramené la participation de la Société AMI Assurances à 119999 DT.

4. Relations commerciales

- a. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées en 2019 s'élève à 1 860 073 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019
Groupe HBG	395 539
Groupe VERMEG	1 387 772
UGTT	76 762
Total en DT	1 860 073

b. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

c. Les prestations de services reçues ou fournies :

i. Reçues :

- La Société AMI Assurances est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contreun loyer mensuel de 534 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Mokhtar AMAIRI.
- La Société AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP » dans laquelle la Société AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - ✓ 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2019, le montant total TTC des commissions perçues par la société GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 102 577 DT.

- La Société AMI Assurances est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contreun loyer mensuel de 558 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Afef GHORBEL.

ii. Fournies

- La Société AMI Assurances a mis à disposition de l'UGTT gratuitement un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 375 DT (Hors TVA).

VI - NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie est présenté dans l'annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2019 se présente comme suit :

Désignation	2019	2018	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	17 161 279	16 081 606	1 079 673
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-14 051 373	-32 931 767	18 880 395
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-995 878	-988 559	-7 319
Trésorerie provenant des activités de financement	-	35 000 000	-35 000 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 114 028	17 161 279	-15 047 251

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Effets et chèques en caisse	4 393 092	12 808 677	-8 415 585
Banques	-2 944 766	3 714 530	-6 659 296
Caisse	56 934	29 304	27 630
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 768	-
Total en DT	2 114 028	17 161 279	-15 047 251

VII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et sans aucun ajustement des comptes, et ce, malgré la crise sanitaire résultant de la propagation de la pandémie de la Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face. Cet événement postérieur a été considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur les activités, la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.



AMI Assurances

MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF EN 2019

ANNEXE 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Cloture
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	1 754 584	216 290	-	-	1 970 874	1 305 147	-	311 018	-	4 136	-	1 612 030	-	358 845
Fonds commercial	1 224 087	197 908	-	-	1 421 995	486 419	-	57 521	-	20 944	-	522 995	-	899 000
Total actifs incorporels	2 978 671	414 198	-	-	3 392 869	1 791 566	-	368 539	-	25 080	-	2 135 025	-	1 257 844
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines	5 460 133	627 215	137 330	-	5 990 018	3 129 507	-	415 997	-	-	-	3 545 505	-	2 404 513
Autres installations, outillage et mobilier	1 902 249	39 152	-	-	1 941 401	927 268	-	78 899	-	-	-	1 006 167	-	935 234
Dépôts et cautionnements	115 586	53 002	8 000	-	160 588	-	-	-	-	-	-	-	-	160 588
Total actifs corporels d'exploitation	7 477 968	719 369	145 330	-	8 052 008	4 056 776	-	494 896	-	-	-	4 551 673	-	3 500 335
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	-	-	-	73 441 282	3 365 049	-	1 381 573	-	-	-	4 746 622	-	68 694 660
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 052	-	-	-	-	-	7 052	392 948
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	11 093 175	200 211	1 250 773	-	10 042 613	-	1 571 703	-	325 626	-	539 729	-	1 357 600	8 685 012
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	449 979	3 407 678	3 650 165	-	207 491	-	-	-	-	-	-	-	-	207 491
Autres parts d'OPVCM	24 672 325	2 866 307	6 700 180	-	20 838 452	-	-	-	509 880	-	-	-	302 689	20 535 763
Titres non cotés	11 999 374	795 060	199 973	-	12 994 461	-	3 930 200	1 039 746	-	-	83 270	-	4 886 676	7 707 786
Obligations et autres titres à revenu fixe	189 000 727	93 078 941	91 759 281	-	190 320 388	-	-	-	500 000	-	-	-	500 000	189 820 388
Autres prêts	7 170 526	4 414 437	1 062 019	-	10 522 944	-	610 000	-	-	-	-	-	610 000	9 912 944
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 027 772	2 530 092	2 264 279	-	5 293 585	-	-	-	227 916	-	-	-	227 916	5 065 669
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	244 994	13 403	-	-	258 397	-	-	-	-	-	-	-	-	258 397
Total placements	323 500 155	107 306 127	106 886 670	-	323 919 613	3 365 049	6 118 956	2 421 319	1 563 422	-	623 000	4 746 622	7 891 932	311 281 058
Total Général	333 956 794	108 439 695	107 032 000	-	335 364 490	9 213 391	6 118 956	3 284 754	1 563 422	25 080	623 000	11 433 320	7 891 932	316 039 237

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2019

ANNEXE 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	69 087 608		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	8 585 012		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-		
Autres parts d'OPVCM	21 045 943	20 743 255		
Titres non cotés	12 594 461	7 807 786		
Obligations et autres titres à revenus fixe	190 320 388	189 820 388		
Prêts hypothécaires	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	10 522 944	9 912 944		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	258 397	258 397		
Autres dépôts	5 293 585	5 065 669		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-		
Total placements	323 919 613	311 281 058		
<i>Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques</i>	<i>313 244 576</i>	<i>300 590 670</i>		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	<i>27 090 640</i>	<i>26 481 873</i>		

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

Suite Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2019</i>					
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%



AMI Assurances

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

ANNEXE 11

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		950 061	950 061	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		17 114 723	17 114 723	
Revenu des autres placements		744 163	744 163	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		639 134	639 134	PRNT2
Total produits des placements		19 448 081	19 448 081	
Intérêts		3 759 141	3 759 141	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		144 985	144 985	CHNT3
Autres frais		4 928 150	4 928 150	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements		8 832 276	8 832 276	

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE VIE

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	2 439 020	2 439 020
Charges de prestations	-1 211 427	-1 211 427
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	1 660 398	1 660 398
Solde de souscription	2 887 991	2 887 991
Frais d'acquisition	-335 533	-335 533
Autres charges de gestion nettes	-346 881	-346 881
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-682 414	-682 414
Produits nets de placements	855 682	855 682
Solde financier	855 682	855 682
Primes cédées et/ou retrocédées	-961 792	-961 792
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-16 302	-16 302
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	373 418	373 418
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	255 111	255 111
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-349 564	-349 564
Résultat technique	2 711 694	2 711 694
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	83 826	83 826
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	30 864 515	30 864 515
Provisions techniques brutes à l'ouverture	32 524 913	32 524 913

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE NON VIE

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
	1 941 638	1 765 146	1 897 133	826 546	148 587 462	5 007 444	160 025 370
Primes émises	1 931 705	1 815 347	1 868 364	688 823	147 432 233	5 007 444	158 743 916
Variation des primes non acquises	9 934	-50 201	28 769	137 723	1 155 229	-	1 281 454
Charges de prestations	-86 113	992 984	1 373 247	-123 681	128 586 326	6 302 214	137 044 978
Prestations et frais payés	645 945	941 582	469 076	130 297	122 791 284	8 292 596	133 270 781
Charges des provisions pour prestations et diverses	-732 058	51 402	904 170	-253 979	5 795 042	-1 990 382	3 774 196
Solde de souscription	2 027 751	772 162	523 887	950 227	20 001 136	-1 294 770	22 980 392
Frais d'acquisition	475 906	291 470	420 756	110 207	19 976 872	365 868	21 641 078
Autres charges de gestion nettes	255 312	303 898	230 865	80 431	24 645 607	1 385 028	26 901 142
Charges d'acquisition et de gestion nettes	731 218	595 368	651 621	190 638	44 622 479	1 750 896	48 542 220
Produits nets de placements	91 433	46 113	79 293	28 550	9 391 359	53 271	9 690 018
Participations aux résultats	-161 781	-	-	-59 014	-	-53 608	-274 403
Solde financier	-70 348	46 113	79 293	-30 464	9 391 359	-337	9 415 615
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 956 278	-1 543 427	-855 100	-222 332	-949 530	-	-5 526 666
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	457 851	750 178	215 681	63 280	1 371 702	-	2 858 692
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-536 112	-94 836	-167 826	-326 442	-935 821	-	-2 061 037
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	499 832	257 395	124 291	56 299	-	-	937 818
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 534 707	-630 689	-682 955	-429 195	-513 649	-	-3 791 194
Résultat technique	-308 522	-407 782	-731 396	299 931	-15 743 633	-3 046 004	-19 937 406
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 726 449	418 334	435 380	708 593	54 558 171	-	57 846 928
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 736 383	368 134	464 149	846 316	55 713 400	-	59 128 381
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 786 067	1 591 074	3 370 201	308 193	341 501 764	1 267 437	349 824 736
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 518 125	1 539 672	2 466 030	562 171	332 803 381	3 257 819	343 147 198
Autres provisions techniques clôture					5 148 532		5 148 532
Autres provisions techniques ouverture					8 051 874		8 051 874

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS
CATÉGORIE : VIE AU 31/12/2019**

ANNEXE 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	2 439 020
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-1 211 427
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	1 660 398
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	-
Solde de souscription		2 887 991
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-335 533
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-346 881
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-682 414
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	855 682
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	-
Solde financier	-	855 682
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-961 792
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	-16 302
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	373 418
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	255 111
Solde de réassurance et/ou de récession		-349 564
Résultat technique		2 711 694
Informations complémentaires :		
Montants des rachats Vie		83 826
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		30 864 515
Provisions techniques brutes à l'ouverture		32 524 913
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS
CATÉGORIE : NON-VIE AU 31/12/2019**

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	158 743 916
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	1 281 454
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-133 270 781
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	-3 774 196
Solde de souscription		22 980 392
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-21 641 078
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-26 901 142
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-48 542 220
Produits nets de placements	PRNT3	9 690 018
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	-274 403
Solde financier		9 415 615
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-5 526 666
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	2 858 692
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	-2 061 037
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	937 818
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-3 791 194
Résultat technique		-19 937 406
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		57 846 928
Provisions pour primes non acquises ouverture		59 128 381
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		349 824 736
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		343 147 198
Autres provisions techniques clôture		5 148 532
Autres provisions techniques ouverture		8 051 874
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		

AMI ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la Société AMI Assurances,
Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad- AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de (64 749 297) DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (29 944 309) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note III-CP des états financiers, qui indique que la Société a subi une perte nette de (29 944 309) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et que, à cette date, ses capitaux propres sont négatifs de (64 749 297) DT.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et notamment au regard du respect des règles prudentielles minimales exigées. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de 40 000 000 DT de titres participatifs, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) ; en outre, le Conseil d'Administration de la Société, réunion le 24 novembre 2020, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 25 décembre 2020, en vue de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant global de 92 816 108 DT. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 447 993 663DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2019. Cette action a conduit à l'ajustement des dites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2019 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions en 2019, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;

- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

3) Comptabilisation et évaluation des impôts différés actifs :

Un solde de 11 099 511 DT figure dans le bilan au 31 décembre 2018 au titre des impôts différés actifs, en raison de l'appréciation par la Direction de la capacité de la Société à pouvoir utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées jusqu'à cette date.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs comptabilisés et du jugement exercé par la Direction à cet égard. L'utilisation dans le futur des pertes fiscales reportables repose sur la capacité de la Société à atteindre les objectifs définis dans le business plan à moyen terme établi par la Direction et approuvé par le Conseil d'Administration.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer.

Notre approche d'audit a consisté à vérifier la fiabilité des pertes fiscales reportables existantes à la date de clôture et à apprécier la probabilité que la Société puisse les utiliser dans le futur, notamment au regard de sa capacité à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les absorber, avant l'expiration de la période d'imputation prévue par la législation fiscale en vigueur.

Nous avons vérifié que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, par des bénéfices imposables futurs, est appropriée.

Pour l'appréciation des bénéfices imposables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du business plan à moyen terme sur la base duquel nous évaluons la probabilité que la Société recouvre ses impôts différés actifs en :

- Examinant la procédure de développement et d'approbation du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- Comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;

- Analysant les améliorations des résultats de la Société sur les deux dernières années au regard des actions mises en œuvre par la Direction.

En raison de l'historique déficitaire de la Société et sur la base des prévisions financières contenues dans la version révisée du business plan à moyen terme, les impôts différés actifs figurant dans le bilan au 31 décembre 2018 ont été décomptabilisés, étant donné que les conditions de leur prise en compte ne sont plus vérifiées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note VII des états financiers qui décrit l'évènement postérieur de la COVID-19, considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes au 31 décembre 2019.

À la date d'arrêt des états financiers de l'exercice 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de

contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de la Société sont devenus négatifs de (64 749 297) DT en raison des pertes accumulées.

Aux termes de l'article 388 du code des sociétés commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Autres vérifications

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la Société, tels que déterminés au 31 décembre 2019, et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est au-dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances ;
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 73% ; il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Tunis, le 02 décembre2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE

MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Associé*

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI, *Associé*

AMI ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la Société AMI Assurances,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société AMI Assurances a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000000	4 000000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000000	1 000000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	2 000000	2 000000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%

Total en DT	7 000000	7 000000
--------------------	-----------------	-----------------

- La liste des comptes à terme souscrits par la Société AMI Assurances auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	5 000000	5 000000	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500000	2 500000	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500000	1 500000	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000000	5 000000	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500000	1 500000	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500000	500000	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000000	3 000000	30/10/2019	30/10/2020	12,5%
Total en DT	19 000000	19 000000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société AMI Assurances et la BNA Bank ;
- En 2018, la Société AMI assurances a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT ;
- La Société AMI Assurances a mis à disposition de l'UGTTun appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 375 DT (Hors TVA) ;
- La Société AMI Assurances a loué auprès de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 534 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Mokhtar AMAIRI ;
- La Société AMI Assurances a loué auprès de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 558 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Afef GHORBEL ;

- La Société AMI Assurances a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société AMI Assurances au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société AMI Assurances au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2019, le montant total TTC payé par la Société AMI Assurances en application de cette convention s'est élevé à 88 292 DT;

- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la Société AMI Assurances pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01/04/2014 pour une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance de trésorerie ;
- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank et auxquels la Société AMI assurances a souscrit, avant l'année 2019, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000000	333000	31/03/2009	07/04/2024	5,40%
BNA UFGA 2011	1 000000	1000000	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8 000000	3 200000	19/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500000	300000	10/03/2017	26/05/2022	7,40%
BNA 2017-2	5 000000	3 000000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2 500000	2 000000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
Total en DT	20 500000	11833000			

- Les comptes à terme souscrits par la Société AMI assurances auprès de la BNA Bank, avant l'année 2019, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	800000	-	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700000	-	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5 000000	-	16/01/2018	16/01/2019	8,45%
CAT BNA	2 000000	-	01/03/2018	01/03/2019	8,60%
CAT BNA	1 000000	-	09/07/2018	09/07/2019	9,97%
CAT BNA	2 000000	-	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3 000000	-	29/10/2018	29/10/2019	12,50%
CAT BNA	5 500000	-	24/12/2018	24/12/2019	14,50%
CAT BNA	35 000000	35 000000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1 000000	-	31/12/2018	31/12/2019	14,5%
Total en DT	56 000000	35 000000			

Obligations et engagements de la Société AMI Assurances envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 240 000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués à chacun des membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2019, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020 à 7 000 DT. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2019 s'élève à 63 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée à chacun des membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2019, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020 à 7 000 DT. La charge globale se rapportant à l'exercice 2019 s'élève à 133 000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 28 000 DT,
 - comité permanent d'audit : 21 000 DT,
 - comité de placement : 28 000 DT,
 - comité des risques : 28 000 DT,
 - comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 décembre2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, Associé

P/ GAC - CPA International
Chiheb GHANMI, Associé